Institut Curie

Face au cancer
L'union d'un Hôpital
et d'un Centre
de Recherche

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

2009 - 002 GG/RD

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT DE L'INSTITUT CURIE,

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 18 octobre 2007
nommant Monsieur André Syrota, directeur général de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°5
dans sa séance du 10 au 13 juin 2008 ;

vu la décision n°2005-003
créant l'unité de recherche U 653 ;

D E C I D E N T

Art. 1 : L'Unité de recherche U 653 intitulée : « Immunité et cancer » est supprimée à compter du 31 décembre 2008.

Art. 2 : Les personnels en activité dans l'unité de recherche U 653 sont maintenus en fonction et leur affectation fera l'objet d'une décision ultérieure.

Fait à Paris, le 22 décembre 2008

Le Président
de l'Institut Curie

INSTITUT CURIE
Claude HURIET
Président

Le Directeur général
de l'Inserm